DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 20 juin 2014

Date de convocation : 11.06.2014 Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 09 Nombre de procuration : 01

Votes pour: 10 Votes contre: 0 Abstentions: 0

OBJET : Avenant à la convention d'assistance technique signée avec le Département

L'an deux mille quatorze le vingt juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents: GAUVRIT JC - FAURE R - CHIVA F - CHIVA N - LOUVET M - DEHAN M -

MARCO D - RAMOS C - RICHOU D -

Absents: BLIN C - MORLEY R -

Procurations: Mme MORLEY Rose donne procuration à Mr FAURE Robert

Madame RAMOS Cécile a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'assistance technique signée avec le département de l'Aude dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Par cette convention, et en application de l'article 73 de la loi du 30 décembre 2006, le département assure un service d'assistance technique à la gestion des missions d'assainissement et d'eau potable.

Cette couverture concerne l'assainissement collectif l'assainissement non collectif et la protection de la ressource en eau.

La mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur la commune rend inutile la mission d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire propose de modifier la dite couverture afin de supprimer cette composante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette modification de la convention
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant de la dite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Maire, Jean-Christophe GAUVRIT.



DH TARELLER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 24/06/14
Et notification du 25/06/14